

Je voudrais remercier le Sénat pour sa permission de reproduire ce document.

**F. Lareau
20 juillet 2011**



CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

COMPTE RENDU OFFICIEL

(HANSARD)

PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE GUY CHARBONNEAU

1991-92-93
TROISIÈME SESSION-
TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE
40-41-42 ÉLIZABETH II

VOLUME I

(Du 13 mai 1991 au 28 février 1992)

Session ouverte le 13 mai 1991

et prorogée le 8 septembre 1993

**LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE SUR LE
RENOUVELLEMENT DU CANADA LA
COMPARUTION DU GROUPE DES 22—LE
REPORTAGE PAR LA SRC**

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, je suis tout à fait d'accord avec les observations présentées par le sénateur Baroote sur la séance du groupe des 22 qui a eu lieu ce matin. Même si la SRC ne me passionne guère, je voudrais néanmoins souligner aux honorables sénateurs que l'émission *Newsworld* a télévisé tout ce qui s'est passé pendant près d'une heure et demie, avec les questions et les réponses.

[Français]

**LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LA LOI SUR L'ACCISE**

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Jean-Marie Poitras, président du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le rapport suivant:

Le JEUDI 5 décembre 1991

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 26 novembre 1991, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président
JEAN-MARIE POITRAS

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de m'opposer à ce projet de loi mais je veux réitérer ce que j'ai dit à plusieurs reprises. Je crois que les gouvernements, en ce moment je parle comme citoyen du Nouveau-Brunswick, à savoir le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sont allés trop loin en augmentant les taxes sur le tabac. Ils ne prennent pas les mesures que je considère comme nécessaires pour éduquer les jeunes du mal qui s'ensuit s'ils prennent l'habitude de fumer.

Son Honneur le Président: Honorable sénateur Thériault, je crois que vous êtes hors d'ordre. Vous pourrez parler plus tard sur la motion proposant la troisième lecture du projet de loi à la prochaine séance du Sénat.

Le sénateur Thériault: Je n'ai pas droit de parole?

Son Honneur le Président: Honorable sénateur, c'est une question de procédure. Vous avez le droit de parole, au contraire, mais la troisième lecture n'a pas encore été proposée. Il faut attendre la troisième lecture, sénateur Thériault.

Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Lynch-Staunton, la 3^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

[Traduction]

**LE CODE CRIMINEL
LE TARIF DES DOUANES**

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Mabel DeWare, au nom de l'honorable Richard J. Stanbury, vice-président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le rapport suivant:

Le JEUDI 5 décembre 1991

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 26 novembre 1991, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le vice-président
RICHARD J. STANBURY

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable Eric Bernston: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)b) du Règlement, je propose que la troisième lecture du projet de loi soit inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs y consentent-ils?

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, étant donné que les circonstances sont particulières, nous avons convenu de donner le consentement.

(La motion est adoptée et la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.)

**LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE
LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Mabel DeWare, président suppléant du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le rapport suivant:

Le JEUDI 5 décembre 1991

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déferé le projet de loi C-30, Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 3 décembre 1991, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président suppléant

MABEL M. DEWARE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur DeWare, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

• (1420)

L'AJOURNEMENT

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avant que je ne demande la permission de proposer l'ajournement, je tiens à préciser que j'ai discuté, avec l'honorable sénateur d'en face, de la charge de travail des prochains jours, notamment des priorités du gouvernement d'ici Noël. Nous avons décidé, et la plupart d'entre nous le savent, de siéger le lundi et peut-être le vendredi afin de nous ajourner au plus tôt à la fin de janvier, et au plus tard, au début de février.

Avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)h) du Règlement, je propose:

QUE, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au lundi 9 décembre 1991, à 14 heures.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, la permission est accordée. Je suppose que lorsque le leader adjoint du gouvernement parle de la fin de janvier ou du début de février, ce moment correspondra à la reprise des travaux de la Chambre des communes.

Le sénateur Lynch-Staunton: Oui, autant que possible.

(La motion est adoptée.)

[Français]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION
DE BIENS CULTURELS
LOI SUR L'INTERPRÉTATION DES CONVENTIONS
EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU
LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT
LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE
LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
ATLANTIQUE CANADA-TERRE-NEUVE
LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
CANADA NOUVELLE-ÉCOSSE
SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS
PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce au Sénat qu'il a reçu de la Chambre des communes un message accompagné du projet de loi C-18, modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en œuvre de l'Accord Atlantique Canada Terre-Neuve, la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Lynch-Staunton, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour du lundi, 9 décembre 1991.)

[Traduction]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59.(1)a) du Règlement, je propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger à 16 heures cet après-midi, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application du paragraphe 96(4) soit suspendue à cet égard.

Avec la permission du Sénat, je serai on ne peut plus heureux d'ajouter un ou deux mots en guise d'explication.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): J'aimerais entendre ces explications avant d'accorder cette permission.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, ceux d'entre nous qui étaient ici hier se souviendront qu'on a annoncé la visite au Canada de l'Independent West Indian Commission sous la présidence de sir Shridath Ramphal.

Les membres de la Commission ont un horaire très chargé. Ils doivent rencontrer un représentant du gouvernement entre 15 heures et 16 heures, et une autre rencontre est prévue entre 18 heures et 20 heures. Les membres de notre comité voulaient être disponibles pour les rencontrer à 16 heures sauf si, bien